



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ONF

Question écrite n° 1895

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sur les difficultés ressenties par différents acteurs de la forêt, notamment l'Office national des forêts et de la Fédération du club vosgien. En effet, ces organismes majeurs, qui ont principalement pour objet, la gestion, la surveillance, la préservation et la répression des atteintes à l'environnement des forêts, font état de leurs inquiétudes légitimes vis-à-vis de la diminution constante des effectifs de l'ONF depuis de nombreuses années et de la disparition programmée de 700 emplois d'ici à 2016 dus aux départs en retraite non remplacés. Il l'interroge ainsi sur les mesures qu'il entend mettre en oeuvre afin de préserver le modèle de gestion forestière française et assurer sa pérennité.

Texte de la réponse

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'office national des forêts (ONF) pour la période 2012-2016, a été signé en octobre 2011 par l'Etat et l'ONF. Ce contrat a également été signé par la fédération nationale des communes forestières, (FNCOFOR) partenaire essentiel de l'ONF pour la gestion durable des forêts publiques. Il confirme les missions confiées par l'Etat à l'ONF pour une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques et pour le développement de la filière bois en France. Ce COP implique des efforts partagés de tous les partenaires. Ces efforts rendent indispensable une adaptation du maillage territorial afin de fixer de manière durable le périmètre des unités territoriales en fonction des enjeux locaux. Ces évolutions sont conduites en étroite concertation avec l'ensemble des partenaires concernés. Les missions confiées par l'État à l'ONF dans ce contrat impliquent l'adhésion et l'engagement des personnels pour atteindre les objectifs contractualisés. Un audit socio-organisationnel vient d'être réalisé afin de mieux prendre en compte les attentes des personnels de l'office. Le Président de la République a confirmé son attachement au régime forestier et à la pérennité du service public assuré par l'ONF, opérateur public intervenant sur l'ensemble du territoire national. Pour préserver le modèle économique de l'établissement, il est nécessaire de dégager des ressources supplémentaires pour faire face à une conjoncture encore défavorable sur le marché du bois. Les résultats de l'audit socio-organisationnel ainsi que la situation financière de l'établissement pendant la première année d'application du contrat d'objectifs constitueront des éléments de diagnostic, qui permettront de définir les actions à mettre en oeuvre. A la lumière de ce constat, pourront être précisés notamment, le positionnement de l'ONF, ses modes de financement, ainsi que la gouvernance avec les collectivités territoriales et les parties prenantes. L'objectif est de tracer des perspectives et un cadre stable et pérenne pour l'établissement, en offrant une visibilité à terme pour ses salariés. Une loi d'avenir de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt sera prochainement préparée avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois concernés. Dès l'automne prochain, des tables rondes seront organisées au niveau inter-régional sur les industries de la filière bois afin de permettre le développement de cette filière d'avenir.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1895

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2012](#), page 4533

Réponse publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5371